

Communiqué de presse 17/09/2021

Signature d'une convention sécurité - tranquillité résidentielle dans le parc social de l'Essonne

Le 14 septembre 2021, les Déléguées départementales AORIF de l'Essonne ont signé avec le Préfet délégué pour l'égalité des chances en Essonne et la Procureure de la République près le tribunal judiciaire d'Évry une convention relative au renforcement de la sécurité et de la tranquillité des résidents du parc de logements sociaux en Essonne, en présence du Directeur départemental de la sécurité publique et du Colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Essonne.

Cette convention résulte d'un travail collectif qui témoigne d'une volonté d'agir ensemble pour améliorer la sécurité et la tranquillité au sein des résidences du parc social essonnien. Elle s'inscrit dans le cadre d'un plan stratégique sécurité et tranquillité dans le parc social francilien adopté en octobre 2017 par les instances de l'AORIF qui prévoit le renforcement des partenariats institutionnels et opérationnels sur les territoires franciliens. Elle s'inscrit également en cohérence avec la convention nationale entre le ministère de l'Intérieur et l'Union sociale pour l'habitat (USH) signée en mars 2019.

Cette convention répond à une attente de l'ensemble des signataires pour favoriser des réponses communes aux problématiques de tranquillité et de sécurité rencontrées dans les résidences du parc social. Elle porte une perspective opérationnelle à l'échelle de chaque circonscription géographique de police et de gendarmerie. Elle trouve ainsi tout son intérêt dans les échanges et interactions au quotidien des référents dédiés de chaque partenaire et vise à répondre aux problèmes identifiés sur le terrain (troubles de jouissance, trafic de stupéfiants, occupation abusive des halls d'immeubles, agression des personnels de proximité, etc.).

L'objectif est de renforcer les coopérations locales entre bailleurs sociaux, police, gendarmerie et justice, avec la production de diagnostics locaux de la délinquance afin de prioriser les interventions conjointes à mettre en œuvre. Il s'agit également d'améliorer les process pour les dépôts de plainte, de fluidifier les échanges d'informations pour la constitution des dossiers de résiliation de bail, et d'encourager l'assermentation de personnels. C'est un enjeu de qualité de service pour les organismes Hlm, afin d'assurer une jouissance paisible aux locataires et la protection des personnels de proximité, en agissant tant sur les problématiques de tranquillité que sur des sujets de sécurité.

Contacts presse : Vincent Rougeot, responsable communication - 01 40 75 52 91 - v.rougeot@aorif.org
Samba Diallo, chargé de projet territorial 91 - 07 53 50 56 49 - s.diallo@aorif.org

L'AORIF - L'Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France est l'association professionnelle regroupant les organismes Hlm œuvrant en Ile-de-France et adhérant à l'une des fédérations de l'Union sociale pour l'habitat (OPH, ESH, Coopératives d'Hlm et SACICAP). Des Entreprises publiques locales (EPL) sont membres associés. 120 organismes de logement social adhèrent à l'AORIF. Ils gèrent 1,2 million de logements locatifs sociaux, soit 25 % des résidences principales d'Ile-de-France, et logent près de 3 millions de personnes.

